

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

**<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>**

**Fiches pratiques de service-public.fr**

**Mon compte retraite**

**Accéder au Service en ligne**

Ce service vous permet, **quelle que soit votre situation professionnelle** (salarié, fonctionnaire, indépendant, chômeur ...), d'ouvrir un compte personnel retraite. Ce compte vous permet d'accéder, en toute sécurité, à des **informations et des services personnalisés** : simulateurs d'âge de départ et de montant, correction de carrière, demande de retraite, etc.

**Si vous êtes en activité**, votre compte retraite vous donne accès :

À votre relevé de carrière dont vous pouvez demander la correction à partir de 55 ans

Aux coordonnées de vos caisses de retraite

À une brochure personnalisée comportant les informations utiles sur vos droits à la retraite selon votre parcours professionnel et votre situation personnelle

Aux simulations et estimations retraite disponibles selon votre âge

À un service d'information vous permettant de savoir si vous bénéficiez de contrats épargne retraite

Vous pouvez aussi faire **une demande unique de retraite en ligne pour toutes vos activités** sur le service

Demander ma retraite.

**Si vous êtes retraité**, vous pouvez consulter les informations sur le paiement de votre retraite (historique de paiement, attestations de paiement, attestations fiscales) et accéder à la liste de vos contrats d'épargne retraite supplémentaire non soldés.

**Si vous êtes retraité à l'étranger**, vous pouvez, avec le service Ma retraite à l'étranger sur votre compte retraite, recevoir et envoyer en ligne les documents indispensables au maintien du paiement de votre retraite.

- [Retraite d'un agent public](#)
- [Retraite d'un salarié du secteur privé](#)

**Plus  
d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00